



COMMISSIONS PARITAIRES

d'avancement et de promotion des cadres du fret

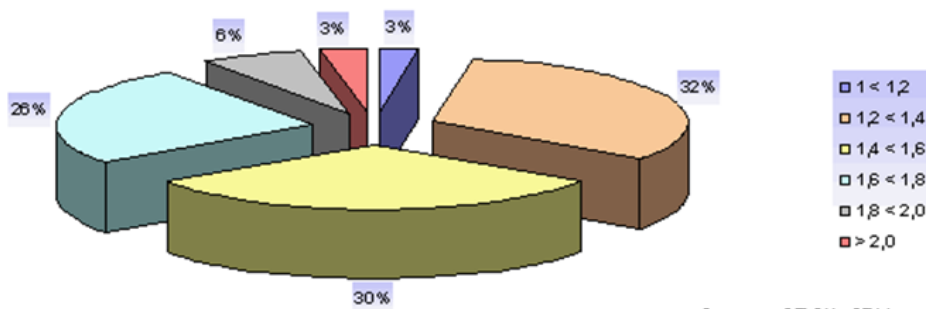
Comme en 2010, l'enveloppe budgétaire 2011 consacrée à l'avancement des cadres a été établie sur la base de 1,6 % de la masse salariale du personnel cadres. Cette règle s'applique à tous les cadres du Fret, à l'exception du Groupe 3, qui, en raison du caractère forfaitaire de la rémunération, n'est pas pris en compte dans le dimensionnement de l'enveloppe.

Il est donc admis qu'un pas d'avancement de **1,4 %** sanctionne, au plan professionnel, un résultat conforme à l'objectif annuel, en d'autres termes, au-delà c'est du plus !

65% des cadres avancés ont perçu un avancement **inférieur à 1,6 %**, soit 4 % de plus par rapport à 2010, à l'inverse, **35%** d'entre eux ont été gratifiés d'un pas d'avancement supérieur à 1,6 % au lieu de 39 % l'année passée.

Dans un contexte d'activité économique et sociale, difficile, la volonté de la Direction a été de répartir plus équitablement le montant de l'enveloppe, valorisant ainsi l'effort collectif plutôt qu'individuel,

**Répartition des taux d'avancement
des cadres du Fret**



Sources : DZ.CH- 0711

Nous avons une nouvelle fois insisté, sur le fait que l'avancement constitue de la part du responsable hiérarchique, un acte managérial important vis-à-vis de son collaborateur et qu'un certain nombre de fondamentaux doit être scrupuleusement respecté, en particulier :

- L'existence d'une fiche de poste,
- Une fixation d'objectifs, clairs et mesurables, pour la période concernée,
- La formalisation, dans les délais impartis, de l'Entretien Annuel d'Appréciation (EAA) qui constitue l'élément clef, permettant de définir le niveau d'avancement et/ou de promotion du collaborateur.

Trop souvent, ces fondamentaux ne sont pas respectés et trop nombreux sont les cadres qui font l'objet d'une décision d'avancement arbitraire, ne disposant ni de fiche de poste ni de EAA. Dans une telle situation, nous demandons que soit prononcé, à minima, un pas d'avancement correspondant à la valeur de référence.

Campagne de promotions cadres au cours de l'année IATA 2010 :

Entre le 01/04/2010 et le 31/03/2011, **34 promotions** ont été prononcées selon la répartition suivante :

CG1 :

9 promotions en C2
12 promotions en C3

CG2 :

6 promotions en C4
3 promotions en C5
4 promotions en C6

Nous observons une baisse de 38 % du nombre des promotions au niveau du Groupe 2, par rapport à l'exercice précédent. Les raisons sont multiples : l'attrition du nombre de postes offerts d'une part, mais aussi la trop faible mise en œuvre de la **plage de développement personnel (PDDP)** que notre Organisation réclame, en particulier en faveur de cadres seniors qui se trouvent en butée d'évolution de carrière, en dépit d'un parcours professionnel fortement qualifié.

La position de la **CFTC** demeure inchangée en ce qui concerne le respect des bonnes pratiques auquel doit veiller le management, en matière d'avancement et de promotion. Ces dernières sont les suivantes :

- ✓ L'application des règles d'emploi existantes et des **valeurs et pratiques managériales** définies en central, sans contournement possible.
- ✓ L'implication managériale du **responsable légal** qui seul, dispose des prérogatives nécessaires pour acter un avancement ou une promotion, ce qui est le cas avec l'organisation combinée de la JCT.
- ✓ La reconnaissance de l'expertise et des compétences, par la mise en œuvre de la **plage de développement personnel (PDDP)** qui constitue, selon la **CFTC**, un des rares mécanismes vertueux émanant de la méthode Hay.
- ✓ L'existence de **plages de rendez-vous** en cours d'exercice, entre le responsable hiérarchique légal et son collaborateur, provoquées à l'initiative de l'un ou de l'autre.
- ✓ L'abandon du système actuel basé sur un pourcentage, qui favorise mécaniquement les gros coefficients, au profit de valeurs d'avancement **exprimées en nombre de points** ; système qui a existé dans le passé puis abandonné mais qui, pour la **CFTC**, constitue un mécanisme, plus juste et plus équitable.



Olivier DUTHEIL
Elu DP cadres du Fret
06 08 85 64 39
oldutheil@cftcaf.fr